

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving  
PWGSC  
33 City Centre Drive  
Suite 480  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5  
Bid Fax: (905) 615-2095**

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Optical Particle Counter	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> KM061-131162/A	<b>Date</b> 2013-12-02
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> KM061-131162	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$TOR-024-6446	
<b>File No. - N° de dossier</b> TOR-3-36193 (024)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-01-13</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Brewster, Shannon	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> tor024
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (905) 615-2028 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (905) 615-2060
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT 4905 Dufferin Street Downsview Ontario M3H5T4 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada  
Ontario Region  
33 City Centre Drive  
Suite 480  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> 2013-12-14	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

KM061-131162/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

TOR-3-36193

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor024

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

KM061-131162

---

## **DEMANDE DE SOUMISSIONS**

**POUR**

**COMPTEUR OPTIQUE DE PARTICULES**

**REQUIS PAR LA**

**DIRECTION RECHERCHE EN QUALITÉ DE L'AIR,  
DÉPARTEMENT D'ENVIRONNEMENT CANADA**

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

- 1.1 Exigences relatives à la sécurité
- 1.2 Besoin
- 1.3 Compte rendu

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4 Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions
- 3.2 Section I : Soumission technique
- 3.3 Section II: Soumission financière
- 3.4 Section III: Attestations

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Évaluation technique
- 4.3 Évaluation financière
- 4.4 Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

- 5.1 Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
- 5.2 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

- 6.1. Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Besoin
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relatives à la facturation
- 6.8 Attestations
- 6.9 Lois applicables
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Clauses du Guide des CCUA
- 6.12 Assurances

Solicitation No. - N° de l'invitation

KM061-131162/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

TOR-3-36193

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor024

Client Ref. No. - N° de réf. du client

KM061-131162

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**Liste des annexes:**

- Annexe A    Besoin
- Annexe B    Base de paiement
- Annexe C    Critères d'évaluation des soumissions
- Annexe D    Attestations

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.2 Besoin**

Le besoin est décrit en détail à l'alinéa 6.2(a) de la Partie 6, Clauses du contrat subséquent.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

---

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Standard Instructions, Clauses and Conditions

- (a) Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- (b) Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.
- (c) Le document 2003 (2013-06-01), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante avec le paragraphe 5.4 modifié en supprimant soixante (60) jours et insérant 180 jours. En cas de divergence entre les clauses de 2003 et ce document, les dispositions pertinentes de ce document prévalent.

### 2.2 Présentation des soumissions

- (a) Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### 2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission

- (a) Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins deux (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.
- (b) Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

- (a) Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.
- (b) À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

---

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

(a) Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit:

- (i) Section I: Soumission technique(4 copies papier)
- (ii) Section II: Soumission financière(1 copie papier)
- (iii) Section III: Attestations(1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

(b) Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission:

- (i) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (ii) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

- (i) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- (ii) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **3.2 Section I: Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **3.3 Section II: Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Solicitation No. - N° de l'invitation

KM061-131162/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

TOR-3-36193

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor024

Client Ref. No. - N° de réf. du client

KM061-131162

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

### **3.4 Section III: Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations prévues à la Partie 5 et s'y conformer.

---

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- (c) En plus de n'importe quelle autres délais prescrits dans la demande de soumissions:
  - (i) **Demandes de précisions:** si le Canada demande des précisions au soumissionnaire sur sa soumission ou qu'il veut vérifier la soumission, le soumissionnaire disposera d'un délai de 2 jours ouvrables (ou d'un délai plus long précisé par écrit par l'autorité contractante) pour fournir les renseignements nécessaires au Canada. À défaut de respecter ce délai, sa soumission sera jugée non recevable.

### 4.2 Évaluation technique

- (a) **Critères techniques obligatoires**
  - (i) Le produit proposé doit satisfaire aux critères obligatoires prévus à l'annexe C, Critères d'évaluation.

### 4.3 Évaluation financière

- (a) Le soumissionnaire doit remplir et présenter avec sa soumission la grille de prix, conformément à l'annexe B, Base de paiement, **en dollars canadiens**.
- (b) Le prix évalué sera la somme des prix de lot ferme du besoin ferme et des besoins optionnels prévus à l'annexe B, Base de paiement.
- (c) Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicable et incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens, destination FAB.

### 4.4 Méthode de sélection

- (a) Pour être jugée recevable, une soumission doit respecter les exigences de la demande de propositions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

---

## PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

### 5.1 Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

#### (a) Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

#### (b) Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

### 5.2 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et

---

fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. À défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

**(a) Attestation du FMO**

- (i) Tout soumissionnaire qui n'est pas le fabricant de matériel d'origine (FMO) de chaque article de matériel proposé dans le cadre de sa soumission est tenu de soumettre une attestation du FMO certifiant qu'il est autorisé à fournir et maintenir le matériel du fabricant, qui doit être signée par le FMO (pas le soumissionnaire). Aucun contrat ne sera attribué à un soumissionnaire qui n'est pas le FMO du matériel qu'il propose de fournir au Canada, à moins que le Canada n'ait reçu l'attestation du FMO. Les soumissionnaires sont priés d'utiliser le formulaire d'attestation du FMO inclus dans la présente invitation à soumissionner. Bien que tous les points contenus dans le formulaire d'attestation soient requis, il n'est pas obligatoire d'utiliser le formulaire même pour fournir ces renseignements. Dans le cas des soumissionnaires/FMO qui utilisent un formulaire différent, il appartient entièrement au Canada de déterminer si tous les renseignements exigés ont été fournis. Toute modification aux énoncés figurant dans le formulaire pourrait rendre la soumission irrecevable.
- (ii) Si le matériel proposé par le soumissionnaire provient de plusieurs FMO, une attestation distincte est requise de chaque FMO.
- (ii) Aux fins de la présente invitation à soumissionner, le FMO est le fabricant du matériel, comme le montre le nom qui apparaît sur le matériel sur tous les documents d'appui, et sur les rapports d'attestation obligatoires.

**(b) Attestation de l'éditeur de logiciels et autorisation de l'éditeur de logiciels**

- (i) Si le soumissionnaire est l'éditeur de l'une ou l'autre des composantes des logiciels privés proposés, le Canada exige que le soumissionnaire confirme, par écrit, qu'il est l'éditeur de logiciels. Les soumissionnaires doivent utiliser le formulaire d'attestation de l'éditeur de logiciels joint à la demande de soumissions. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'attestation de l'éditeur de logiciel, l'utilisation de ce formulaire pour les fournir n'est pas obligatoire. Pour les soumissionnaires qui utilisent un autre formulaire, il appartient entièrement au Canada de déterminer si tous les renseignements exigés ont été fournis. Toute modification aux énoncés du formulaire pourrait rendre la soumission irrecevable.
- (ii) Tout soumissionnaire qui n'est pas l'éditeur de tous les produits ou composantes logiciels privés proposés dans sa soumission est tenu de présenter une preuve de l'autorisation de l'éditeur de logiciel, laquelle doit être signée par ce dernier et non pas par le soumissionnaire. Aucun contrat ne sera

---

attribué à un soumissionnaire qui n'est pas l'éditeur de tous les produits ou composantes logiciels privés qu'il propose de fournir au Canada, à moins qu'une preuve de cette autorisation n'ait été fournie au Canada. Si le logiciel privé proposé par le soumissionnaire provient de plusieurs éditeurs de logiciel, une autorisation est exigée de chaque éditeur de logiciel. Les soumissionnaires sont priés d'utiliser le formulaire d'autorisation de l'éditeur de logiciel inclus dans la présente demande de soumissions. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'autorisation de l'éditeur de logiciel, il n'est pas obligatoire d'utiliser ce formulaire pour les fournir. Pour les soumissionnaires et éditeurs de logiciel qui utilisent un autre formulaire, il appartient entièrement au Canada de déterminer si tous les renseignements exigés ont été fournis. Toute modification aux énoncés du formulaire pourrait rendre la soumission irrecevable.

- (iii) Dans le cadre de la présente demande de soumissions, « éditeur de logiciels » désigne le propriétaire de tout logiciel visé par la soumission qui a le droit d'accorder une licence (et d'autoriser d'autres personnes à accorder une licence ou une sous-licence) concernant ses produits logiciels.

---

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.2 Besoin

(a) L'entrepreneur doit fournir un **système de compteur optique de particules** complet et pleinement fonctionnel **afin de mesurer la répartition particulaire des aérosols atmosphériques** conformément au besoin prévu à l'annexe « A ».

### (b) Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à Annexe B du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat. L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp/achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### (a) Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### (b) Conditions générales supplémentaires

4001 (2013-01-28), Conditions générales supplémentaires - Logiciels sous licence, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 6.4 Durée du contrat

#### (a) Date de livraison

##### (i) Pour le besoin ferme prévu à l'annexe B, Base de paiement :

Tous les livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2013.

##### (ii) For Optional Requirements in Annex B - Basis of Payment:

All the deliverables must be received on or before sixty (60) days after the order is placed.

## 6.5 Responsables

### (a) Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom: Shannon Brewster  
 Titre: Spécialiste en approvisionnements  
 Organisation: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
 Approvisionnement  
 Région de l'Ontario  
 Adresse: 33 City Centre Drive, Suite 480C  
 Mississauga ON L5B 2N5  
 Téléphone: 905-615-2028  
 Télécopieur: 905-615-2060  
 Courriel: shannon.brewster@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### (b) Chargé de projet (sera indiqué à l'attribution du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est:

Name: \_\_\_\_\_  
 Title: \_\_\_\_\_  
 Organisation: \_\_\_\_\_  
 Adresse: \_\_\_\_\_  
 Téléphone: \_\_\_\_\_  
 Télécopieur: \_\_\_\_\_  
 Courriel: \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### (c) Représentant de l'entrepreneur (sera indiqué à l'attribution du contrat)

Nom: \_\_\_\_\_  
 Titre: \_\_\_\_\_  
 Organisation: \_\_\_\_\_  
 Adresse: \_\_\_\_\_  
 Téléphone: \_\_\_\_\_

Télécopieur: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### (a) Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane *inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### (b) Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

### (c) Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

(a) L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément l'article intitulé Présentation des factures des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complètes.

(b) Les factures doivent être distribuées comme suit:

(i) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

(ii) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé Responsables du contrat.

## 6.8 Attestations

### (a) Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 6.9 Lois applicables

---

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario.

### **6.10 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) Les articles de la présente convention, ainsi que les différentes clauses du guide des CCUA qui sont intégrées par renvoi dans ce contrat;
- (b) les conditions générales supplémentaires 4001 (2013-01-28), Conditions générales supplémentaires - Logiciels sous licence;
- (c) les conditions générales 2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- (d) Annexe A, Besoin;
- (e) Annexe B, Base De Paiement; et
- (f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (à remplir lors de l'attribution du contrat).

### **6.11 Clauses du Guide des CCUA**

A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement.

B1501C (2006-06-16), Appareillage électrique

### **6.12 Assurances**

G1005C (2008-05-12) Assurances

---

## ANNEXE A - BESOIN

### 1. Objectif

Le ministère de l'Environnement du Canada a besoin d'un compteur optique de particules pour la mesure de la répartition de la taille des aérosols atmosphériques.

### 2. Contexte

La division de Recherche sur la qualité de l'air d'Environnement Canada a exprimé le besoin d'acheter un instrument capable de mesurer la répartition de la taille des aérosols atmosphériques. Pour éviter d'utiliser des matières radioactives et des produits consommables, la technique de mesure utilisée par cet instrument sera basée sur la diffraction optique de la lumière. Comme on utilisera cet instrument pour effectuer des mesures mobiles dans des centres urbains, une capacité d'intervention rapide est requise. De plus, cet instrument sera déployé en des endroits éloignés dépourvus d'abris de protection. Ainsi, cet instrument doit fonctionner sans surveillance et sans produits consommables, comme les desséchants, les solvants ou le charbon de bois, pendant de longues périodes, dans des conditions environnementales difficiles.

### 3. Besoin/spécifications

L'entrepreneur doit fournir et livrer un compteur optique de particules entièrement fonctionnel pour la mesure de la répartition de la taille des aérosols atmosphériques. Cet instrument doit au moins satisfaire aux spécifications suivantes.

1. Sa résolution temporelle doit être d'au plus 1 seconde (plus rapide).
2. Sa plage de mesure doit satisfaire à chacune des spécifications suivantes:
  - La plage de la taille des particules doit être comprise entre 200 et 18 000 nm;
  - Le nombre de voies de la plage de mesure doit être d'au moins 50; et
  - La plage de la masse doit être comprise entre 0 et 1,5 mg/m<sup>3</sup>.
3. Cet instrument doit pouvoir mesurer des échantillons d'air ambiant à des températures comprises entre -30 et 35 °C.
4. On doit pouvoir procéder à des étalonnages sur les lieux de mesure.
5. Le fonctionnement de cet instrument doit nécessiter peu de maintenance et aucun produit consommable.
6. La masse de cet instrument doit être inférieure ou égale à 20,00 kg.
7. L'alimentation de cet instrument doit satisfaire à chacune des spécifications suivantes:
  - Sa tension de fonctionnement doit être comprise entre 90 et 120 V, 50/60 Hz; et
  - Sa consommation d'énergie doit être inférieure ou égale à 300 W.
8. Les interfaces de collecte et de transfert des données doivent être LAN ou WLAN.

## ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

L'entrepreneur doit fournir un prix de lot ferme, tout compris, pour la fourniture et la livraison du besoin, conformément à l'annexe A, Besoin, **en dollars canadiens**, incluant les droits de douane ainsi que les frais de livraison et de transport, destination FAB. Les taxes applicables sont en sus.

L'entrepreneur sera responsable des frais de livraison, des frais et des risques liés au transport, de l'assurance d'expédition et du dédouanement, y compris le paiement des droits de douane.

### BESOIN FERME:

Article	Description	Quantité	Prix de lot ferme tout compris (taxes applicables en sus)
1	<p>Fourniture et livraison d'un (1) système de compteur optique de particules pleinement fonctionnel conformément à l'annexe A, Besoin. Le besoin doit également inclure des services d'entretien et de garantie durant douze (12) mois.</p> <p>Fabricant : _____</p> <p>Modèle et numéro de série : _____</p>	1 Lot	\$

**BESOIN OPTIONNEL:**

L'option peut-être exercée en tout temps entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2016. Chaque système doit être livré et reçu au plus tard dans les 60 jours à compter de la date à laquelle l'option est exercée au moyen d'une modification au contrat publiée par l'autorité contractante.

Article	Description	Quantité	Prix de lot ferme tout compris (taxes applicables en sus)
1	<p>Fourniture et livraison d'un (1) système de compteur optique de particules pleinement fonctionnel conformément à l'annexe A, Besoin. Le besoin doit également inclure des services d'entretien et de garantie durant douze (12) mois.</p> <p>Fabricant : _____ Modèle et numéro de série : _____</p>	1 Lot	\$
1	<p>Fourniture et livraison d'un (1) système de compteur optique de particules pleinement fonctionnel conformément à l'annexe A, Besoin. Le besoin doit également inclure des services d'entretien et de garantie durant douze (12) mois.</p> <p>Fabricant : _____ Modèle et numéro de série : _____</p>	1 Lot	\$

## ANNEXE C - CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

### 1. Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire doit fournir des documents et démontrer dans la soumission que le compteur optique de particules qu'il propose satisfait à chacun de ces critères. L'omission de fournir les informations demandées peut entraîner le rejet de la proposition.

N°	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire
		Démonstration et identification des documents justificatifs (Les soumissionnaires doivent insérer des données et le numéro de page)
<b>M1</b>	Sa résolution temporelle doit être d'au plus 1 seconde (plus rapide).	
<b>M2</b>	Sa plage de mesure doit satisfaire à chacune des spécifications suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <li>• la plage de la taille des particules doit être comprise entre 200 et 18 000 nm;</li> <li>• le nombre de voies de la plage de mesure doit être d'au moins 50; et</li> <li>• la plage de la masse doit être comprise entre 0 et 1,5 mg/m<sup>3</sup>.</li> </ul>	
<b>M3</b>	Cet instrument doit pouvoir mesurer des échantillons d'air ambiant à des températures comprises entre -30 et 35 °C.	
<b>M4</b>	On doit pouvoir procéder à des étalonnages sur les lieux de mesure.	
<b>M5</b>	Le fonctionnement de cet instrument doit nécessiter peu de maintenance et aucun produit consommable, comme les desséchants, les solvants ou le charbon de bois.	
<b>M6</b>	La masse de cet instrument doit être inférieure ou égale à 20,00 kg.	
<b>M7</b>	L'alimentation de cet instrument doit satisfaire à chacune des spécifications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• sa tension de fonctionnement doit être comprise entre 90 et 120 V, 50/60 Hz; et</li> <li>• sa consommation d'énergie doit être inférieure ou égale à 300 W.</li> </ul>	
<b>M8</b>	Les interfaces de collecte et de transfert des données doivent être LAN ou WLAN.	

## ANNEXE D - ATTESTATIONS

### Formulaire d'attestation du FMO (1)

Formulaire d'attestation du FMO (1)	
Le présent formulaire confirme que le fabricant de matériel d'origine (FMO) nommé ci-dessous a autorisé l'entrepreneur nommé ci-après à fournir et à maintenir ses produits dans le cadre du contrat attribué à la suite de la demande de soumissions indiquée ci-dessous.	
Nom du FMO	_____
Signature du signataire autorisé du FMO	_____
Nom en lettres moulées du signataire autorisé du FMO	_____
Titre en lettres moulées du signataire autorisé du FMO	_____
Adresse du signataire autorisé du FMO	_____
N° de téléphone pour le signataire autorisé du FMO	_____
N° de télécopieur pour le signataire autorisé du FMO	_____
Signé le :	_____
Numéro de l'invitation à soumissionner	_____
Nom du soumissionnaire	_____

### Formulaire d'attestation de l'éditeur du logiciel (2)

Formulaire d'attestation de l'éditeur du logiciel (2)	
Le soumissionnaire atteste qu'il est l'éditeur du logiciel et des composants logiciels suivants et qu'il a tous les droits requis pour fournir les licences de ce logiciel (et de toutes les sous-composantes non exclusives intégrées au logiciel), libres de redevances pour le Canada :	
_____	
_____	
_____	
[Le soumissionnaire peut ajouter ou supprimer des lignes au besoin.]	

Solicitation No. - N° de l'invitation

KM061-131162/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

TOR-3-36193

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor024

Client Ref. No. - N° de réf. du client

KM061-131162

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

--

**Formulaire d'attestation de l'éditeur du logiciel (3)**

Formulaire d'attestation de l'éditeur du logiciel(3)  
(à utiliser quand le soumissionnaire n'est pas l'éditeur du logiciel)

Le présent formulaire confirme que l'éditeur de logiciel mentionné ci-après a autorisé le soumissionnaire nommé plus loin à fournir des licences d'utilisation de ses produits logiciels exclusifs en vertu de tout contrat subséquent à la demande de soumissions mentionnée plus loin. L'éditeur de logiciel atteste qu'aucunes conditions reproduites dans une licence sous emballage rétractable, ni dans toute autre licence de logiciel ( acceptée en "cliquant") ni toute autre modalité accompagnant le logiciel ne s'appliquera, et que le contrat attribué à la suite de la demande de soumissions (avec ses modifications éventuelles par les parties) représentera l'entente en entier, y compris en ce qui concerne les licences des produits logiciels de l'éditeur de logiciel indiqués ci-dessous. L'éditeur de logiciel atteste en outre que, si la méthode de livraison (comme le téléchargement) devait nécessiter que l'utilisateur accepte de quelque façon que ce soit l'application de conditions non prévues par la demande de soumissions (en "cliquant" une case pour signifier son accord), ces conditions ne s'appliqueraient pas à l'utilisation par le Canada des produits logiciels de l'éditeur de logiciel indiqués ci-dessous, et ce, même si l'utilisateur accepte de quelque façon que ce soit de se soumettre aux conditions supplémentaires.

Cette autorisation s'applique aux produits logiciels suivants :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*[Le soumissionnaire peut ajouter ou supprimer des lignes au besoin.]*

Nom de l'éditeur du logiciel (EL) \_\_\_\_\_

Signature du signataire autorisé de l'EL \_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées du signataire autorisé de l'EL \_\_\_\_\_

Titre en lettres moulées du signataire autorisé de l'EL \_\_\_\_\_

Adresse pour le signataire autorisé de l'EL

\_\_\_\_\_

N° de téléphone pour le signataire autorisé de l'EL \_\_\_\_\_

N° de télécopieur pour le signataire autorisé de l'EL \_\_\_\_\_

Signé le : \_\_\_\_\_

Numéro de l'invitation à soumissionner : \_\_\_\_\_

Nom du soumissionnaire : \_\_\_\_\_